

Conseil communal de Prangins

Interpellation « Mesures à prendre face à la hausse des coûts de l'énergie »

Madame la Présidente du Conseil,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu de l'article 67 du conseil communal, j'ai l'honneur de proposer l'interpellation de la Municipalité sur le sujet suivant :

Contexte

La guerre en Ukraine nous choque par ses images et ses récits. Elle nous met aussi face à nos responsabilités et surtout nos dépendances en matière énergétique.

Depuis le mois de janvier le prix du Pétrole a globalement augmenté de 50%. Le prix du gaz (référence : Dutch front month gas) a lui triplé. Si le conflit devait perdurer, ce qui n'est clairement pas improbable, et si la guerre commerciale devait se renforcer, il n'est vraiment pas exclu de voir ces prix progresser encore, tirant avec eux le prix de l'électricité.

Même si ces « secousses » pourraient être un peu atténuée par d'éventuelles aides ou actions au niveau fédéral ou cantonal, et lissées par les opérateurs (SEIC, SI Nyon), l'impact éventuel sera absolument perceptible pour chacun.

De nombreux foyers seront donc amenés à réfléchir comment rationaliser leur consommation d'énergie, pour des raisons financières bien sûr, mais aussi par égard pour ceux qui ont en un besoin absolu (par exemple pour se nourrir ou se chauffer pour **survivre**). Au demeurant, ces efforts de rationalisation seront également utiles pour la préservation du climat.

La question se pose aussi pour la commune. D'après les comptes 2020, la commune a dépensé CHF 166'177.24 en électricité (sommes des comptes en .3123), et CHF 85'276.08 en combustibles (somme des comptes en .3124). C'est à peu près un point d'impôt qui « passe » ainsi dans l'énergie. Si les prix de l'énergie triplent, il faudra trouver deux points d'impôt pour compenser... à moins de rationaliser.

Des mesures simples permettent souvent des économies notables. Par exemple :

- Identification des locaux surchauffés (> 23°)
- Abaissement de la température ambiante de 1 ou 2 degrés
- Abaissement ou coupure du chauffage dans les pièces très peu ou peu utilisées
- Contrôles réguliers pour éviter les couples « radiateur ouvert fenêtre ouverte »
- Relevé hebdomadaire des compteurs pour détecter fuites ou anomalies de consommation
- Efforts journaliers pour éteindre les éclairages non-LED ou appareils gourmands.

Interpellation

Mes questions sont les suivantes :

- La commune dispose-t-elle d'un plan d'économie d'énergie ?
 - o Si ce n'est pas le cas, envisage-t-elle de se doter d'un tel plan ?
- De manière générale, quels furent les efforts de la commune ces dernières années pour connaître et réduire ses consommations ?

D'avance, je remercie la Municipalité pour ses réponses.

Prangins, le 11 mars 2022

Sébastien Rumley

